

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2018

FAUSSES INFORMATIONS - (N° 990)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 10

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et M. Pajot

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« 3° De rendre public le montant des aides publiques et, le cas échéant, des avantages fiscaux reçus au cours des douze derniers mois. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de renforcer la transparence et l'information des citoyens sur le financement des médias.